

EXTRAIT du REGISTRE DES ARRETES du MAIRE

OBJET: Festival La Crue

Le Maire de la Ville d'ARBOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement des Concerts «de la Crue», il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRETE

Article 1er : La circulation et le stationnement de tous véhicules seront interdits :
-Rue du Vieil Hôpital

**Du vendredi 15 aout 2025 8 heures
Au dimanche 17 aout 2025 à 20 heures**

Article 2 : Des panneaux réglementaires posés à la diligence des Services techniques porteront ces dispositions à la connaissance des usagers.

Article 3 : La Police Municipale, la Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie,
- La Police Municipale,
- Services Techniques Municipaux.
- Association La Crue

ARBOIS, le 29 juillet 2025
Mme La Maire,

Valérie DEPIERRE

